Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600925-20251218-DEL_57_2025-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°57 – 2025

Date de convocation :
11 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	*14*
Présents :	*10*
Absents représentés :	*2*
Absentes :	*2*

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Denis LE TEXIER, Mme Valérie PERRIGAUD, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Éric POSSÉMÉ, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Philippe LANNIC,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Ernest LE JOSSEC donne pouvoir à M. Éric POSSÉMÉ
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Monique LE BRETON

ÉTAIENT ABSENTES :
Mme Caroline KLEIN
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU

Mme Laëtitia BRIZOUAL a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Vente du lot n°6 – Lotissement Ar Milin

VU la délibération n°61-2023 du 7 décembre 2023 autorisant la vente de terrain au lotissement Ar Milin,
VU la délibération n°64-2009 du 03 septembre 2009 fixant le montant des arrhes à 1000€ pour la réservation de chaque terrain par les futurs acquéreurs,
VU la délibération n°61-2023 du 7 décembre 2023 fixant le prix de vente des terrains du lotissement à 25€ le m² pour 5 lots pour les primo accédants et 30€ pour les 4 autres lots,
VU le coût d'achat de la parcelle par la commune pour un montant de 75 089,14€,
VU la demande formulée par Mme Clémence THÉFENNE et Mme Marie OLLIVIER afin de réserver le lot n°6 situé 8 rue du Moulin, parcelle cadastrée AA247 d'une superficie totale de 558 m²,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente de ces parcelles au prix suivant :

Prix de vente H.T.	12 540,55€
TVA sur marge à 20%	1 409,45€
Montant avec TVA sur marge	13 950,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** la vente du lot n°6 parcelle AA247 pour un montant de **13 950,00€** TVA sur marge incluse.

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

Pour extrait conforme
Le Maire
Joël MARIVAIN

MAIRIE DE KERFOURN
Morbihan